



Commune des Aviron

Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

07 OCT. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le **18 septembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **31**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme SILOTIA Natacha a donné mandat à Mme Colette CADERBY

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3/ Adoption du budget supplémentaire 2014

- Compte annexe de l'eau potable

Le budget supplémentaire 2014 pour l'eau potable se chiffre à : **526 030.61 €.**

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle - B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 - Télécopie : 0262 38 09 65

	Recettes : 526 030.61	Dépenses : 526 030.61
Fonctionnement	+ 26 561.13	+ 26 561.13
Investissement	+ 499 469.48	+ 499 469.48

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2013, soit :

En section de fonctionnement :

. Dépenses : Néant

. Recettes : Néant

En section d'investissement :

. Dépenses : + 181 600.00

. Recettes : Néant

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2013 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à + **26 561.13 €** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 26 561.13

Les dépenses représentent + **26 561.13 €**, soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général + 26 561.13

Pour la section d'investissement :

En recettes : + **499 469.48 €** soit :

Chap. 106 – Réserves + 499 469.48

En dépenses : + **317 869.48 €** qui se répartissent comme suit :

Chap. 001 – Résultat reporté + 317 869.48

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote du budget ;
- se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

=> **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.

=> **A la majorité absolue** (8 abstentions : **M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. Jean-Pierre SERMANDE - M. DENNEMONT**

Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne – Mme SILOTIA Natacha par procuration), adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2014 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 526 030.61	Dépenses : 526 030.61
Fonctionnement	+ 26 561.13	+ 26 561.13
Investissement	+ 499 469.48	+ 499 469.48

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

